



## MRC des Pays-d'en-Haut

Estérel | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Howard | Saint-Sauveur  
Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth-Nord

### Communiqué

*Pour diffusion immédiate*

Stationnement de nuit

### Rappel des interdictions aux usagers

**Sainte-Adèle, le 27 juillet 2023 – La MRC des Pays-d'en-Haut tient à aviser la population ainsi que les visiteurs de notre belle région que les stationnements de véhicules sont réglementés sur son territoire par les règlements municipaux et que c'est la Sûreté du Québec qui a la responsabilité de leur application.**

Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement SQ-2023 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre* de plusieurs municipalités incluses sur son territoire, la MRC rappelle que le stationnement des véhicules est interdit durant la nuit pour ses infrastructures récréatives (parc linéaire le P'tit Train du Nord, parc du Corridor aérobique et Centre sportif Pays-d'en-Haut).

#### Parc linéaire le P'tit Train du Nord

Selon ce règlement de la Ville de Sainte-Adèle et de la Municipalité de Piedmont, il est interdit de garer tout véhicule entre 22 heures et 6 heures, aux stationnements suivants :

- Gare de Piedmont (km 20,7) - 146, chemin de la Gare à Piedmont;
- Gare de Mont-Rolland (km 25,4) - 1000, rue Saint-Georges à Sainte-Adèle, sauf dans la zone de stationnement de longue durée identifiée à cette fin;
- Sainte-Marguerite Station (km 33,2) - 1696, chemin Pierre-Péladeau à Sainte-Adèle.

## Parc du Corridor aérobique

Concernant les stationnements desservant le parc du Corridor aérobique, il est interdit de garer tout véhicule aux stationnements suivants :

- Pavillon d'accueil du Corridor aérobique (km 0), 50 chemin du Lac-Écho, Morin-Heights, entre 22 heures et 7 heures;
- Pavillon Montfort (km 8,5), 160, route Principale, Wentworth-Nord, entre 22 heures et 6 heures;
- Laurel (km 14,5), à proximité du 1699, route Principale, Wentworth-Nord entre 22 heures et 6 heures;
- Lac-des-Seize-Îles (km 22,3), au 237, rue Dion, Lac-des-Seize-Îles (intersection route 364 et rue de l'Église), entre 22 heures et 6 heures.

## Centre sportif Pays-d'en-Haut

Enfin, il est interdit de garer tout véhicule de minuit à 5 heures 30, dans le stationnement du Centre sportif situé au 252, Boulevard de Sainte-Adèle, à Sainte-Adèle.

## À propos de la MRC des Pays-d'en-Haut

Au cœur de la région des Laurentides, la MRC des Pays-d'en-Haut regroupe 10 villes et municipalités. Totalisant plus de 48 000 résidents permanents et plus de 15 000 villégiateurs, la MRC des Pays-d'en-Haut se distingue par ses activités commerciales diversifiées, son offre culturelle et touristique attractive ainsi que par son leadership dans le déploiement d'un réseau récréatif de sentiers.

-30-

Source : Thomas Gallenne

Responsable des relations publiques et du contenu

450 229-6637, poste 118